

2022-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JANVIER 2022

FB/TD/YB/ n° 2022/01

Objet de la délibération :

Convention d'adhésion Petite ville de
demain

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Votants : 26

Abstention de Madame Hélène
CHARRIER

Date de la convocation :

Le 11 janvier 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le 17 janvier à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, HABEGGER Christine, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, BEULÉ Simone, BAUDELLOT Marc, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Éric, Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, SAUTEUR Emmanuel, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER
- DAVID Guy, Pouvoir à Dominique BONNET
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- MARCHAND Jean-Paul, Pouvoir à François BELHOMME
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absentes :

- CLAIREMBAULT Claire
- DURAND Marie-France

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le programme Petites villes de demain visant à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il est dès lors proposé une convention d'adhésion « Petites villes de demain » qui a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme « Petites villes de demain ».

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Les parties s'engagent ainsi à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme.

2022-2

Sur l'exposé présenté, après en en avoir délibéré, le conseil municipal à la MAJORITE des membres présents et représentés :

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion « Petite ville de demain,
-
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes actes nécessaires à l'exécution de la présente convention.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré à Epernon, le 17 janvier 2022

Le Maire,
F. BELHOMME

